



De nombreux acteurs interviennent dans les champs de la santé mentale et de la parentalité. Cette journée sera un lieu d'échange d'informations, de partage de connaissance, de collaboration et d'interrogation sur les objectifs de leurs interventions, sur les pratiques des différents acteurs de terrain et les postures professionnelles qui peuvent diverger.

De nombreuses questions seront abordées telles que :

- Qui est la personne accompagnée selon le professionnel et ses missions ?
- Quelle est la compatibilité des projets ? Des interventions ?
- Quelle est la place des personnes accompagnées ?
- Comment travailler la parentalité avant même le projet d'enfant ?
- Quels sont les moyens pour accompagner la cellule familiale ?
- Comment mettre en place de la prévention ?
- Et la loi et son application dans tout ça ?

LIEU

IRTS de Montpellier
Amphi Barat
1011 Rue du Pont de Lavérune
34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67 07 02 30

TARIF

Journée : 75 €



RÈGLEMENT

Le règlement par chèque est à renvoyer **avant le 15 mars 2020** au CREA-ORS OCCITANIE
135 allée Sacha Guitry
ZAC Tournezy - BP 35567
34072 MONTPELLIER CDEX 3

L'inscription définitive suppose le règlement

PROGRAMME

MATIN

9 h > 9 h 30

Café d'accueil des participants préparé par les travailleurs de l'ESAT de la Bulle Bleue

9 h 30 > 9 h 45

Ouverture de la journée

Guillaume Sudérie, Directeur CREAI-ORS Occitanie,
Nathalie Collados et **Serge Michel**, Membres du Groupe régional santé mentale et parentalité

9 h 45 > 10 h 30

Anthropologie clinique de la parentalité : une approche des troubles psychiques pour accompagner les parents

Serge Escots, Anthropologue et thérapeute familial à l'Institut d'Anthropologie Clinique

10 h 30 > 11 h

Questions et échanges avec la salle

11 h > 11 h 15

Pause

11 h 15 > 11 h 45

Et la loi et son application dans tout ça ?

Nom de l'Intervenant à venir

11 h 45 > 12 h 15

Questions et échanges avec la salle

12 h 15 > 12 h 30

Présentation de la plateforme de repérage des actions et des acteurs intervenant dans les champs de la santé mentale et de la parentalité

12 h 30 > 14 h 00

Pause repas. Le repas sera assuré par les travailleurs de l'ESAT de la Bulle Bleue

APRÈS-MIDI

ILLUSTRATIONS À PARTIR DE TROIS SITUATIONS CONCRÈTES : PRÉSENTATION ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE

14 h 00 > 14 h 45

Film « Rencontre avec Madame Gautreau »

Témoignage d'une mère de 3 enfants ayant des troubles psychiques (bipolarité) pris en charge par le SAVS/Samsah de l'Unapei 66 en partenariat avec la PMI de Perpignan

Justine Bouix, **Noélie Branchini**, Éducatrice spécialisée et Infirmière au SAVS/Samsah Unapei 66, **Mme Perez**, Sage-femme coordinatrice PMI de Perpignan (sous réserve)

14 h 45 > 15 h 30

Témoignage d'une mère bipolaire de deux enfants (dont un placé dès la naissance) accompagnée par le SAVS-SAVA de l'APSH30 et l'ASE

Alexandra Coussieu-Martinez, Coordinatrice de projet de parcours (Dispositif Handicap psychique du SAVS-SAVA APSH30)

15 h 30 > 15 h 45

Pause

15 h 45 > 16 h 30

Film réunissant les témoignages d'une famille accompagnée dès l'anténatal par un réseau de professionnels du champ de la périnatalité

Rafi Kojayan, Pédiopsychiatre Montpellier

16 h 30 > 16 h 45.

Conclusion de la journée et perspectives

BULLETIN D'INSCRIPTION



PARENTALITÉ ET SANTÉ MENTALE

Aux croisements
des accompagnements

Institut Régional du Travail
Social (IRTS)

MONTPELLIER

**23 MARS
2020**

TARIF

75 € / participant* (repas de midi inclus)

* 2 inscriptions gratuites pour les professionnels des établissements et services qui sont contributeurs volontaires

RÈGLEMENT

Le règlement par chèque est à renvoyer
au CREAI-ORS OCCITANIE
135 allée Sacha Guitry
ZAC Tournezy - BP 35567
34072 MONTPELLIER CDEX 3

Établissement, service, association :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Tél. : E-mail :

Inscrit(s) :

NOM : Prénom : Fonction :

NOM : Prénom : Fonction :

NOM : Prénom : Fonction :

NOM : Prénom : Fonction :

NOM : Prénom : Fonction :

Êtes-vous Contribuant volontaire ? Oui * Non

* Vous bénéficiez de 2 inscriptions gratuites par établissement ou service contributeur volontaire

Le règlement (chèque bancaire ou postal) doit être joint à l'inscription, soit :

75 € x personne(s) = € Demande une facture acquittée

NOTA : seules les inscriptions confirmées par le règlement seront traitées en priorité.

- Le CREAI-ORS LR s'engage à informer l'établissement 15 jours avant le début de l'action, de sa confirmation ou annulation. En cas d'absence de la personne inscrite et non remplacée le jour de la formation, le montant total sera retenu.
- Une attestation de participation sera remise aux intéressés au terme de l'action après règlement.

(Une demande d'agrément de cette journée a été déposée auprès d'UNIFAF)

N° ORGANISME FORMATEUR du CREAI-ORS OCCITANIE : 91340336034